BILLS DU GOUVERNEMENT-Suite.

- LOI D'EXPORTATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE CERTAINS LI-QUIDES ET GAZ—Suite.
- · M. Lancaster-Suite.
 - quets, on sacrifie généralement les droits du Canada—2334; le principe d'économie politique est d'adopter des lois en faveur des pauvres et du commun des mortels—2335; si l'on dispose de l'excédent de notre production il ne restera rien quand nous en aurons besoin—2335; c'est justement de l'excédent que nous ne devons pas nous départir—2336.
 - M. Conmee—Un avocat discute généralement d'autant mieux une question qu'il la connaît moins—2336; le bill ne traite pas de l'exportation de l'excédent de nos forces hydrauliques—2336; mais de l'excédent d'un produit manufacturé de nos forces hydrauliques—2336; la loi permettant d'imposer un droit peut arrêter net l'exportation—2337; s'il fallait payer un droit de \$10 annuellement par force il ne s'en exporterait sûrement pas—2338; le bill est dans l'intérêt du public qui est amplement protégé—2338; il ya d'autres forces que celles du Niagara dans Ontario—2338; c'est une question de capital, de placement de fonds et d'utilisation de produit—2338.
 - M. Lancaster—Aucune sauvegarde dans le bill—2338; bonne machine politique pour amis du gouvernement—2338; pouvoir discrétionnaire—2339; si le gouvernement accorde une licence par erreur et veut ensuite la révoquer, il ne le pourra pas, il y aura trop d'influences pour l'en empêcher—2348; ce serait une scandaleuse violation d'engagement—2340.
 - M. R. L. Borden—Article 5 entièrement nouveau—2340; peut provoquer conflit avec gouvernement d'Ontario, devrait être soumis à ce gouvernement—2340; n'admet pas que ce gouvernement soit obligé de se soumettre à l'opinion de celui d'Ontario, mais suggère discussion—2340.
 - Hon. Aylesworth—Admet articles 3 et 5 pas discutés avec Ontario—2341; aucune objection à entendre son opinion—2341.
 - M. Wright—N'approuve pas proposition de mettre toutes les chutes d'eau sous juridiction gouvernement fédéral—2343.
 - Hon. Aylesworth—Ministre a pouvoir discrétionnaire—2342; peut tenir compte des prix payés et exigibles des deux côtés de la frontière—2342.

Articles 1 et 2 adoptés—2343. Article 3, licence d'exploitation—2343.

- Hon. Aylesworth—Licences ne seront pas pour durée déterminée, mais resteront en vigueur jusqu'à révocation—2344.
- M. Maclean—Conseille permis d'un an, nominalement renouvelables tous les ans— 2344.
- M. Barr—Dangereux donner licences, même pour une année—2344; conditions changent—2344.

Article adopté avec quelques modifications de texte—2345.

Article 4-Licence d'exportation-2345.

BILLS DU GOUVERNEMENT-Suite.

- LOI D'EXPORTATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE CERTAINS LI-QUIDES ET GAZ—Suite.
 - Hon. Aylesworth—Aucune formule encore déterminée pour licence—2346.
 - M. Borden—Difficulté est de donner délai de révocation suffisamment étendu pour ne pas rendre impossibles contrats avec Etats-Unis—2346; et pas trop pour rester en mesure de répondre au premier appel à demande fortuite au Canada—2346.
 - M. Bristol—Considère que le ministre base ses appréciations sur calcul erroné—2347; ne croit pas à une grande demande immédiate du Canada à cause de données de la commission qui ne sont pas fondées—2347; cie propriétaire d'usine préférera être à même d'exporter quantité limitée pendant période fixe que de pouvoir exporter quantité plus grande et être exposée à révocation de licence—2348; un Américain ayant besoin d'énergie électrique ne signera de contrat que s'il est assuré de la fourniture pour un certain temps—2348; demande que pouvoir de révocation ne puisse être exercé que par conseil des ministres—2348.
 - M. Conmee—Ne voit pas comment gouvernement pourra juger de la quantité d'énergie requise en Canada—2349.
 - M. Macdonell—Le gouverntment se fait simplement donner un billet à demande pour toutes les conséquences du bill—2350; il s'agit de la disposition d'un capital de 3 à 6 millions par année, 300,000 chevaux à \$18 ou \$20—2350; le ministre des Douanes qui devra appliquer le bill devrait faire part à la Chambre de ses Jumières—2350.
- Hon. Aylesworth—Calculs établis en prenant pour base le fonctionnement de la compagnie Electrical Development—2350; ce que devra faire le ministre chargé de l'application—2351; avait songé à en charger la commission des chemins de fer— 2352.
- M. R. L. Borden—Admet que la commission est déjà surchargée—2352; n'aime pas donner trop de pouvoirs à un ministre—2352; discrétion du ministre pourrait être subordonnée à commissaire permanent résidant à Niagara—2352; ministres ne doivent pas avoir à traiter avec des amis ou des ennemis—2353; il ne faut pas de soupgon possible—2353.
- M. Maclean—La commission d'Ontario a tous les renseignements nécessaires—2353; le seul moyen d'éviter procès avec Ontario est de prohiber complètement exportation d'énergie ou de fluide—2354; préfère voir la force se perdre que de laisser les Américains l'employer—2354; loi Burton restreignant l'importation de pouvoir aux E.-U. est une farce—2354; ce qu'a déjà fait la commission provinciale, a réduit prix d'énergie de 300 p.c.—2355.

Hon. Aylesworth—Demande réserver article —2356; désire étudier proposition chef de l'opposition et soulager ministre de la responsabilité que lui impose la loi—2356. Articles 4 et 5 réservés—2356.